



⑫ **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

⑳ Numéro de dépôt : **91402347.8**

⑤① Int. Cl.⁵ : **B65D 5/46, B65D 5/68**

㉒ Date de dépôt : **02.09.91**

③⑩ Priorité : **05.09.90 FR 9011030**

④③ Date de publication de la demande :
25.03.92 Bulletin 92/13

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IT LI LU NL SE

⑦① Demandeur : **OTOR, SOCIETE ANONYME**
DITE:
262 rue du Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris (FR)

⑦② Inventeur : **Coalier, Guy**
Le Bourg Courcerault
F-61340 Noce (FR)
Inventeur : **Lavarde, Jean-Claude**
La Grande Mintrie
F-50420 Gouvets (FR)

⑦④ Mandataire : **Bonnetat, Christian**
CABINET BONNETAT 23, Rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

⑤④ **Boîte de matière en feuille telle que carton ou matière analogue pour ramettes de papier et flans permettant de réaliser une telle boîte.**

⑤⑦ — Boîte parallélépipédique (A) à section rectangulaire, réalisée en une matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, plus particulièrement destinée à contenir des ramettes de papier, et constituée d'un récipient profond (B) pour contenir plusieurs ramettes superposées et un couvercle amovible (C.), peu profond, susceptible de s'emboîter à la partie supérieure dudit récipient.

— Selon l'invention, cette boîte est remarquable en ce que les parties supérieures (11,12) de deux faces latérales opposées (4,5) dudit récipient présentent des échancrures (13,14) éliminant au moins en partie les bords supérieurs (15,16) desdites faces latérales et se prolongeant en direction du fond (1) dudit récipient et en ce que les parties inférieures subsistantes (17,18) desdites faces opposées comportent chacune une poignée formée par une découpe (19-20) pratiquée dans ladite partie inférieure correspondante.

La présente invention concerne une boîte plus particulièrement, quoique non spécifiquement, destinée à contenir des ramettes de papier.

On sait que, de façon usuelle, les boîtes destinées à contenir des ramettes de papier sont parallélépipédiques à section rectangulaire et sont réalisées en une matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue. Ces boîtes comportent un récipient profond pour contenir plusieurs ramettes superposées et un couvercle amovible, peu profond, susceptible de s'emboîter à la partie supérieure dudit récipient.

De telles boîtes présentent des inconvénients.

En effet, lorsque le couvercle amovible est retiré, les ramettes sont difficilement accessibles à l'intérieur du récipient. De plus, ce récipient chargé de ramettes est lourd et peu commode à saisir, notamment en vue de son déplacement. Il résulte de ces inconvénients que, généralement, à la réception des boîtes, les utilisateurs en sortent les ramettes et stockent ces dernières en piles, à l'extérieur desdites boîtes qui sont alors jetées.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et de prévoir une boîte permettant le stockage desdites ramettes, et une manipulation aisée de celles-ci lorsqu'elles se trouvent dans ladite boîte.

A cette fin, selon l'invention, une boîte parallélépipédique à section rectangulaire, réalisée en une matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, plus particulièrement destinée à contenir des ramettes de papier, et constituée d'un récipient profond pour contenir plusieurs ramettes superposées et un couvercle amovible, peu profond, susceptible de s'emboîter à la partie supérieure dudit récipient, est remarquable en ce que les parties supérieures de deux faces latérales opposées dudit récipient présentent des échancrures éliminant au moins en partie les bords supérieurs desdites faces latérales et se prolongeant en direction du fond dudit récipient et en ce que les parties inférieures subsistantes desdites faces opposées comportent chacune une poignée formée par une découpe pratiquée dans ladite partie inférieure correspondante.

Ainsi, grâce auxdites échancrures, il est aisé de prélever les ramettes, l'une après l'autre, dans ledit récipient. De plus, grâce auxdites poignées, il est aisé de manipuler et déplacer la boîte garnie au moins partiellement de ramettes. Il en résulte donc que la boîte selon l'invention, au lieu d'être jetée dès réception d'une livraison de papier, est gardée par l'utilisateur qui s'en sert pour stocker ses ramettes de papier et pour manipuler celles-ci. On remarquera qu'alors les ramettes sont entourées latéralement par ledit récipient, de sorte qu'elles sont protégées pendant leur stockage et que leur empilement est stabilisé.

De préférence, afin d'augmenter encore la facilité de manipulation de la boîte conforme à la présente

invention, lesdites parties inférieures subsistantes desdites faces latérales opposées se composent chacune d'une portion inférieure rigidement solidaire dudit récipient et d'une portion supérieure reliée à ladite portion inférieure le long d'une ligne de pliage au moins sensiblement parallèle au fond dudit récipient et, de plus, chaque poignée est pratiquée dans ladite portion supérieure correspondante.

En conséquence, grâce à cette disposition, les poignées peuvent être écartées latéralement desdites faces latérales par rotation autour des lignes de pliage séparant lesdites portions inférieure et supérieure, de sorte que la préhension de la boîte en est encore favorisée.

Suivant les cas, afin de par exemple faciliter la mise en place des boîtes chargées de ramettes sur une étagère, lesdites échancrures et poignées peuvent se trouver dans les petites ou dans les grandes faces latérales opposées dudit récipient.

Afin de protéger les ramettes à l'intérieur de la boîte, il est avantageux que les faces latérales du couvercle, correspondant aux faces latérales opposées dudit récipient présentant les échancrures, obturent lesdites échancrures lorsque le couvercle est emboîté à la partie supérieure dudit récipient.

Lorsque, de façon usuelle, ledit récipient est obtenu par pliage d'un flan de matière en feuille comportant une pluralité de volets articulés les uns aux autres par des lignes de pliage, chaque face latérale présentant une échancrure peut être formée par un seul volet dudit flan, l'échancrure et la poignée étant formées par des découpes pratiquées dans ledit volet. Dans ce cas, le contour de ladite portion supérieure est délimitée, sauf en ce qui concerne ladite ligne de pliage, par des lignes de découpe pratiquées dans le volet.

En variante, chaque face latérale présentant une échancrure peut être formée par la superposition de plusieurs volets dudit flan, l'échancrure étant délimitée par des portions libres de bords desdits volets et ladite poignée étant formée par une découpe pratiquée dans l'un desdits volets. De préférence, chaque face latérale présentant une échancrure est formée par la superposition de trois volets, dont le premier est relié au fond et les deux autres respectivement aux deux autres faces latérales dudit récipient, ladite poignée étant découpée dans ledit premier volet.

La présente invention concerne également des flans de matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, destinés à la réalisation du récipient et/ou du couvercle de la boîte conforme à la présente invention.

Selon un premier mode de réalisation, ledit flan pour la réalisation du récipient comporte un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit récipient et quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, et ledit flan est remarquable en ce

que deux volets périphériques opposés comportent chacun, d'une part, une échancrure éliminant au moins en partie le bord libre du volet périphérique correspondant, opposé audit panneau central, et, d'autre part, une découpe susceptible de former une poignée et disposée entre ladite échancrure et la ligne de pliage reliant ledit volet périphérique audit panneau central. Une telle découpe susceptible de former une poignée est avantageusement associée, du côté dudit panneau central, à une ligne de pliage intermédiaire parallèle à la ligne de pliage reliant le volet périphérique correspondant audit panneau central et à des lignes de découpe latérales débouchant dans ladite échancrure.

Selon une variante de réalisation, ledit flan destiné à la réalisation du récipient de la boîte et comportant un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit récipient et quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, est tel que les deux volets périphériques opposés sont pourvus de volets latéraux reliés par des lignes de pliage, et est remarquable en ce que les deux volets périphériques opposés, non pourvus desdits volets latéraux, ont, transversalement à la ligne de pliage les reliant audit panneau central, une dimension inférieure à la dimension correspondante des deux volets périphériques opposés, pourvus desdits volets latéraux, tandis que, au moins du côté du bord libre desdits volets périphériques pourvus de volets latéraux, ces volets latéraux ont une dimension, parallèlement aux lignes de pliage reliant ces derniers volets périphériques au panneau central, inférieure à la moitié de la longueur des lignes de pliage reliant ledit panneau central auxdits volets périphériques opposés, non pourvus de volets latéraux et en ce que chacun desdits volets périphériques, non pourvus de volets latéraux, est partagé en deux par une ligne de pliage intermédiaire parallèle à la ligne de pliage reliant ce volet périphérique au panneau central, une découpe susceptible de former une poignée étant pratiquée dans ce volet périphérique, du côté de ladite ligne de pliage intermédiaire opposé audit panneau central.

Quel que soit le mode de réalisation dudit flan, il est avantageux que la découpe susceptible de former une poignée suive au moins en partie ladite ligne de pliage intermédiaire.

Par ailleurs, un flan de matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, destiné à la réalisation du couvercle de la boîte conforme à la présente invention et comportant un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit couvercle et quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, est remarquable en ce que deux desdits volets périphériques opposés ont une dimension, transversalement aux lignes de pliage qui les relient audit panneau central, supérieure à la dimension

correspondante des deux autres volets périphériques.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 est une vue en perspective d'un premier exemple de réalisation d'une boîte conforme à la présente invention, le couvercle étant représenté, en traits pleins, séparé du récipient et, en traits mixtes, emboîté à la partie supérieure de celui-ci.

La figure 2 est une vue en plan du flan destiné à la réalisation du couvercle de la boîte de la figure 1.

La figure 3 est une vue en plan du flan destiné à la réalisation du récipient de la boîte de la figure 1.

La figure 4 est une vue en perspective du récipient de la boîte de la figure 1, illustrant la rotation desdites poignées permettant d'écarter celles-ci des parois latérales auxquelles elles sont articulées.

La figure 5 est une vue en perspective, analogue à la figure 1, illustrant un second exemple de réalisation de la boîte conforme à la présente invention.

Les figures 6 et 7 sont des vues en plan des flans destinés respectivement à la réalisation du couvercle et du récipient de la boîte de la figure 5.

La figure 8 est une vue en perspective, analogue à la figure 4, montrant le récipient de la boîte de la figure 5, avec ses poignées pivotées pour les écarter des faces latérales correspondantes dudit récipient.

La boîte A, conforme à la présente invention et montrée par la figure 1, comporte un récipient profond B, destiné par exemple à contenir une pile de ramettes de papier, et un couvercle amovible peu profond C. Sur la figure 1, le couvercle C est représenté, en traits pleins, séparé du récipient B et, en traits mixtes, emboîté à la partie supérieure de celui-ci.

Le récipient B et le couvercle C sont de formes parallélépipédiques.

Le récipient B comporte un fond rectangulaire 1, deux grandes faces latérales rectangulaires opposées 1 et 3 et deux petites faces latérales rectangulaires opposées 4 et 5. De même, le couvercle C comporte un fond rectangulaire 6, deux petites faces latérales opposées 7 et 8 et deux grandes faces latérales rectangulaires opposées 9 et 10. Les deux petites faces opposées 7 et 8 comportent, au voisinage du fond 6, une partie 7a,8a rectangulaire prolongée à l'opposé dudit fond par une partie trapézoïdale 7b,8b, faisant saillie vers l'extérieur par rapport aux grandes faces 9 et 10.

Chacune des deux petites faces opposées 4 et 5 du récipient B comporte, à sa partie supérieure 11,12, une échancrure 13 ou 14 éliminant la partie centrale du bord supérieur 15 ou 16 desdites faces 4 et 5 et se prolongeant en direction du fond 1. De plus, la partie inférieure subsistante 17 ou 18 de chaque face 4 et 5 comporte une découpe 19,20 susceptible de former une poignée. Par exemple, une telle poignée est

formée par une languette 21,22 de la matière constituant le récipient B, découpée le long de la plus grande partie de son contour, sauf le long d'une ligne de pliage 23,24, parallèle au fond 1 et reliant ladite languette 21,22 à ladite partie inférieure 17,18 desdites petites faces 4 et 5.

Lesdites parties inférieures subsistantes 17 et 18 desdites petites faces latérales opposées 4 et 5 se composent chacune d'une portion inférieure 17a,18a rigidement solidaire du récipient B et d'une portion supérieure 17b,18b délimitée par des lignes de découpe 25 débouchant dans les échancrures 13,14. Les portions supérieures 17b,18b sont reliées respectivement aux portions inférieures 17a,18a par une ligne de pliage intermédiaire 26 ou 27, parallèle au fond 1 et les découpes 19,20 sont pratiquées respectivement dans lesdites portions supérieures 17b et 18b.

Les découpes 19 et 20 suivent partiellement la ligne de pliage intermédiaire 26 ou 27.

Comme on peut le voir sur la figure 1, lorsque le couvercle C est emboîté à la partie supérieure du récipient B, les petites faces opposées 7 et 8 obturent les échancrures 13 et 14.

Sur les figures 2 et 3, on a représenté à plat des flans de carton FC et FB permettant respectivement, par pliage et collage ou agrafage, la réalisation du couvercle C et du récipient B. Sur ces figures, un volet formant une face dudit couvercle ou de ladite boîte porte la même référence que cette face.

Ainsi, le flan FC, destiné à la réalisation du couvercle C, comporte un panneau central rectangulaire 6, destiné à former le fond dudit couvercle, et quatre volets périphériques 7 à 10, destinés à former respectivement les faces latérales de même numéro de référence. Chaque volet 7 à 10 est relié au panneau central 6 par une ligne de pliage respective 7.6, 8.6, 9.6 ou 10.6, lesdites lignes de pliage correspondant chacune à un bord dudit panneau central 6. Pour permettre l'assemblage des faces latérales du couvercle C, le flan FC comporte de plus des rabats d'angle 30, par exemple articulés aux volets 7 et 8 le long de lignes de pliage 31.

On voit que, grâce aux parties trapézoïdales 7b et 8b, les volets périphériques 7 et 8 ont une dimension D, transversalement aux lignes de pliage 7.6, 8.6 qui les relie au panneau central 6, supérieure à la dimension d correspondante des deux autres volets périphériques 9 et 10.

Le flan FB, destiné à la réalisation du récipient B, comporte un panneau central 1, destiné à former le fond dudit récipient et quatre volets périphériques 2a, 3a, 4 et 5, respectivement reliés audit panneau central 1 par des lignes de pliage 2.1, 3.1, 4.1 et 5.1 correspondant chacune à un bord dudit panneau central 1. Le flan FB comporte de plus des volets 2b, 2c, 3b et 3c. Les volets 2b et 3b sont respectivement articulés au volet 4 par des lignes de pliage 2.4 et 3.4, ali-

gnés respectivement avec les lignes de pliage 2.1 et 3.1, tandis que les volets 2c et 3c sont respectivement articulés au volet 5 par des lignes de pliage 2.5 et 3.5, alignées respectivement avec les lignes de pliage 2.1 et 3.1. Les volets 2b, 2c, 3b et 3c non seulement servent à l'assemblage des faces latérales du récipient B, mais encore forment, en coopération avec les volets 2a et 3a, respectivement les grandes faces latérales opposées 2 et 3 dudit récipient, les faces 4 et 5 de celui-ci étant formées par les seuls volets de même numéro. Sur la figure 3, on retrouve les différents éléments 11 à 27 décrits en regard de la figure 1.

Comme cela est illustré sur la figure 4, grâce aux lignes de découpe 25 et aux lignes de pliage 26 et 27, il est possible de rabattre vers l'extérieur les portions 17b et 18b pour les écarter des faces respectives 4 et 5, puis, grâce aux lignes de découpe 19 et 20 et aux lignes de pliage 23 et 24, de replier les languettes 21 et 22 vers l'intérieur du récipient B. A la place desdites languettes apparaissent deux ouvertures 32 et 33 susceptibles de servir de poignées de manutention du récipient B. Puisque ces poignées sont écartées desdites faces 4 et 5, elles sont particulièrement pratiquées à utiliser.

La variante de réalisation D de la boîte, conforme à la présente invention et montrée par la figure 5, comporte un récipient profond E, destiné par exemple à contenir une pile de ramettes de papier, et un couvercle amovible peu profond F. Sur la figure 5, le couvercle F est représenté, en traits pleins, séparé du récipient E et, en traits mixtes, emboîté à la partie supérieure de celui-ci.

Le récipient E et le couvercle F sont de formes parallélépipédiques.

Le récipient E comporte un fond rectangulaire 41, deux petites faces latérales rectangulaires opposées 42 et 43 et deux grandes faces latérales rectangulaires opposées 44 et 45. De même, le couvercle F comporte un fond rectangulaire 46, deux petites faces latérales opposées 47 et 48 et deux grandes faces latérales rectangulaires opposées 49 et 50. Les deux grandes faces opposées 49 et 50 comportent, au voisinage du fond 46, une partie 49a,50a rectangulaire prolongée à l'opposé dudit fond par une partie trapézoïdale 49b,50b faisant saillie vers l'extérieur par rapport au petites faces 9 et 10.

Chacune des deux grandes faces opposées 44 et 45 du récipient E comporte, à sa partie supérieure 51,52, une échancrure 53 ou 54 éliminant la partie centrale du bord supérieur 55 ou 56 desdites faces 44 et 45 et se prolongeant en direction du fond 41. De plus, la partie inférieure subsistante 57 ou 58 de chaque face 44 et 45 comporte une découpe 59,60 susceptible de former une poignée. Par exemple, une telle poignée est formée par une languette 61,62 de la matière constituant le récipient E, découpée le long de la plus grande partie de son contour, sauf le long

d'une ligne de pliage 63,64, parallèle au fond 41 et reliant ladite languette 61,62 à ladite partie inférieure 57,58 desdites grandes faces 44 et 45.

Lesdites parties inférieures subsistantes 57 et 58 desdites grandes faces latérales opposées 44 et 45 se composent chacune d'une portion inférieure 57a,58a rigidement solidaire du récipient E et d'une portion supérieure 57b,58b, les portions supérieures 57b,58b étant reliées respectivement aux portions inférieures 57a,58a par une ligne de pliage intermédiaire 65 ou 66, parallèle au fond 41 et les découpes 59,60 sont pratiquées respectivement dans lesdites portions supérieures 57b et 58b.

Les découpes 59 et 60 suivent partiellement la ligne de pliage intermédiaire 65 ou 66.

Comme on peut le voir sur la figure 5, lorsque le couvercle F est emboîté à la partie supérieure du récipient E, les grandes faces opposées 49 et 50 obturent les échancrures 53 et 54.

Sur les figures 6 et 7, on a représenté à plat des flans de carton FE et FF permettant respectivement, par pliage et collage ou agrafage, la réalisation du couvercle F et du récipient E. Sur ces figures, un volet formant une face dudit couvercle ou de ladite boîte porte la même référence que cette face.

Ainsi, le flan FF destiné à la réalisation du couvercle F, comporte un panneau central rectangulaire 46, destiné à former le fond dudit couvercle, et quatre volets périphériques 47 à 50, destinés à former respectivement les faces latérales de même numéro de référence. Chaque volet 47 à 50 est relié au panneau central 46 par une ligne de pliage respective 47.46, 48.46, 49.46 ou 50.46, lesdites lignes de pliage correspondant chacune à un bord dudit panneau central 46. Pour permettre l'assemblage des faces latérales du couvercle F, le flan FF comporte de plus des rabats d'angle 70, par exemple articulés aux volets 47 et 48 le long de lignes de pliage 71.

On voit que, grâce aux parties trapézoïdales 49b et 50b, les volets périphériques 49 et 50 ont une dimension D, transversalement aux lignes de pliage 49.46, 50.46 qui les relie au panneau central 46, supérieure à la dimension d correspondante des deux autres volets périphériques 47 et 48.

Le flan FE, destiné à la réalisation du récipient E, comporte un panneau central 41, destiné à former le fond dudit récipient et quatre volets périphériques 42, 43, 57 et 58, respectivement reliés audit panneau central 41 par des lignes de pliage 42.41, 43.41, 57.41 et 58.41 correspondant chacune à un bord dudit panneau central 41. Le flan FE comporte de plus des volets latéraux 44a, 44b, 45a et 45b. Les volets 44a et 45a sont respectivement articulés au volet 42 par des lignes de pliage 44.42 et 45.42, alignées respectivement avec les lignes de pliage 57.41 et 58.41, tandis que les volets 44b et 45b sont respectivement articulés au volet 43 par des lignes de pliage 44.43 et 45.43, alignées respectivement avec les lignes de

pliage 57.41 et 58.41. Les volets 44a, 44b, 45a et 45b non seulement servent à l'assemblage des faces latérales du récipient E, mais encore forment, en coopération avec les volets 57 et 58, respectivement les grandes faces latérales opposées 44 et 45 dudit récipient, en délimitant avec lesdits volets 57 et 58 lesdites échancrures 53 et 54.

A cette fin, les deux volets 57 et 58 ont, transversalement à leurs lignes de pliage 57.41 et 58.41, une dimension l inférieure à la dimension correspondante L des volets 42 et 43 et, au moins du côté du bord libre desdits volets 42 et 43, les volets latéraux 44a, 44b, 45a et 45b ont, parallèlement aux lignes de pliage 42.41 et 43.41 une dimension m inférieure à la moitié de la longueur M des lignes de pliage 57.41 et 58.41.

De préférence, afin d'obtenir des échancrures 53 et 54 en forme de V convergent vers le fond 41, les bords libres 72 des volets latéraux 44a, 44b, 45a et 45b, opposés aux volets 42 et 43 sont obliques. Lesdits volets latéraux 44a, 44b, 45a et 45b peuvent comporter, du côté des volets 57 et 58, des excroissances 73, destinées à renforcer la partie inférieure des grandes faces latérales 44 et 45.

Sur la figure 7, on retrouve les différents éléments 51,52 et 55 à 66 de la figure 5. Bien entendu, on ne peut y voir les échancrures 53 et 54 qui ne sont formées que lors de la réalisation du récipient E à partir du flan FE.

On voit que, contrairement aux faces 44 et 45, les faces 42 et 43 du récipient E sont formées par les seuls volets du flan FE de même numéro.

Comme cela est illustré sur la figure 4, grâce aux lignes de pliage 6S à 66, il est possible de rabattre vers l'extérieur les portions 57b et 58b pour les écarter des faces respectives 44 et 45, puis, grâce aux lignes de découpe 59 et 60 et aux lignes de pliage 63 et 64, de replier les languettes 61 et 62 vers l'intérieur du récipient E. A la place desdites languettes apparaissent deux ouvertures 74 et 75 susceptibles de servir de poignées de manutention du récipient E. Puisque ces poignées sont écartées desdites faces 44 et 45, elles sont particulièrement pratiques à utiliser.

Revendications

- Boîte parallélépipédique à section rectangulaire, réalisée en une matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, plus particulièrement destinée à contenir des ramettes de papier, et constituée d'un récipient profond (B,E) pour contenir plusieurs ramettes superposées et un couvercle amovible (C,F), peu profond, susceptible de s'emboîter à la partie supérieure dudit récipient, caractérisée en ce que les parties supérieures de deux faces latérales opposées (4,5 - 44,45) dudit

- réceptif présentent des échancrures (13,14 - 53,54) éliminant au moins en partie les bords supérieurs desdites faces latérales et se prolongeant en direction du fond (1-41) dudit réceptif et en ce que les parties inférieures subsistantes desdites faces opposées comportent chacune une poignée formée par une découpe (19-59) pratiquée dans ladite partie inférieure correspondante.
2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdites parties inférieures subsistantes desdites faces latérales opposées se composent chacune d'une portion inférieure (17a,18a - 57a,58a) rigidement solidaire dudit réceptif et d'une portion supérieure (17b,18b - 57b,58b) reliée à ladite portion inférieure le long d'une ligne de pliage intermédiaire (26,27 - 65,66) au moins sensiblement parallèle au fond dudit réceptif et en ce que chaque poignée est pratiquée dans ladite portion supérieure correspondante.
3. Boîte selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que lesdites échancrures et poignées se trouvent dans les petites faces latérales opposées (4,5) dudit réceptif.
4. Boîte selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que lesdites échancrures et poignées se trouvent dans les grandes faces latérales opposées (44,45) dudit réceptif.
5. Boîte selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que les faces latérales (7,8 - 49,50) dudit couvercle, correspondant aux faces latérales opposées dudit réceptif présentant les échancrures, obturent lesdites échancrures lorsque ledit couvercle est emboîté à la partie supérieure dudit réceptif.
6. Boîte selon l'une des revendications 1 à 5, dont ledit réceptif est obtenu par pliage d'un flan de matière en feuille comportant une pluralité de volets articulés les uns aux autres par des lignes de pliage, caractérisée en ce que chaque face latérale présentant une échancrure (13,14) est formée par un seul volet (4,5) dudit flan, l'échancrure et la poignée étant formées par des découpes pratiquées dans ledit volet.
7. Boîte selon les revendications 6 et 2, caractérisée en ce que le contour de ladite portion supérieure (17b,18b) est délimitée, sauf en ce qui concerne ladite ligne de pliage, par des lignes de découpe (25) pratiquées dans ledit volet.
8. Boîte selon l'une des revendications 1 à 5, dont ledit réceptif est obtenu par pliage d'un flan de matière en feuille comportant une pluralité de volets articulés les uns aux autres par des lignes de pliage, caractérisée en ce que chaque face latérale (44,45) présentant une échancrure est formée par la superposition de plusieurs volets (44a,57,44b - 45a,58,45b) dudit flan, l'échancrure étant délimitée par des portions libres de bords desdits volets et ladite poignée étant formée par une découpe pratiquée dans l'un desdits volets.
9. Boîte selon la revendication 8, caractérisée en ce que chaque face latérale (44,45) présentant une échancrure est formée par la superposition de trois volets, dont le premier (57,58) est relié au fond et les deux autres (44a,44b - 45a,45b) respectivement aux deux autres faces latérales dudit réceptif et en ce que ladite poignée est découpée dans ledit premier volet.
10. Flan de matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, destiné à la réalisation du réceptif de la boîte spécifiée sous la revendication 6 et comportant un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit réceptif et quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, caractérisé en ce que deux volets périphériques opposés (4,5) comportent chacun, d'une part, une échancrure (13,14) éliminant au moins en partie le bord libre du volet périphérique correspondant, opposé audit panneau central, et, d'autre part, une découpe (19,20) susceptible de former une poignée et disposée entre ladite échancrure et la ligne de pliage (4.1,5.1) reliant ledit volet périphérique audit panneau central.
11. Flan selon la revendication 10, caractérisé en ce que ladite découpe susceptible de former une poignée est associée, du côté dudit panneau central, à une ligne de pliage intermédiaire (26,27) parallèle à la ligne de pliage reliant le volet périphérique correspondant audit panneau central et à des lignes de découpe latérales (25) débouchant dans ladite échancrure.
12. Flan ou matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, destiné à la réalisation du réceptif de la boîte spécifiée dans la revendication 8 et constitué d'un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit réceptif et de quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, deux volets périphé-

- riques opposés étant pourvus de volets latéraux reliés par des lignes de pliage, caractérisé en ce que les deux volets périphériques opposés (57,58), non pourvus desdits volets latéraux, ont, transversalement à la ligne de pliage les reliant audit panneau central, une dimension (l) inférieure à la dimension correspondante (L) des deux volets périphériques opposés (42,43), pourvus desdits volets latéraux (44a,44b,45a,45b), tandis que, au moins du côté du bord libre desdits volets périphériques pourvus de volets latéraux, ces volets latéraux ont une dimension (m), parallèlement aux lignes de pliage reliant ces derniers volets périphériques au panneau central, inférieure à la moitié de la longueur (M) des lignes de pliage reliant ledit panneau central auxdits volets périphériques opposés, non pourvus de volets latéraux, et en ce que chacun desdits volets périphériques, non pourvus de volets latéraux, est partagé en deux par une ligne de pliage intermédiaire (65,66) parallèle à la ligne de pliage reliant ce volet périphérique au panneau central, une découpe (59,60) susceptible de former une poignée étant pratiquée dans ce volet périphérique, du côté de ladite ligne de pliage intermédiaire opposé audit panneau central.
- 13.** Flan selon l'une des revendications 11 ou 12, caractérisé en ce que la découpe susceptible de former une poignée suit au moins en partie ladite ligne de pliage intermédiaire.
- 14.** Flan de matière en feuille telle que carton, carton ondulé ou matière analogue, destiné à la réalisation du couvercle de la boîte spécifiée dans la revendication 5 et comportant un panneau central rectangulaire destiné à former le fond dudit couvercle et quatre volets périphériques reliés audit panneau central le long de lignes de pliage suivant les bords de celui-ci, caractérisé en ce que deux desdits volets périphériques opposés (7,8 - 49,50) ont une dimension (D), transversalement aux lignes de pliage qui les relient audit panneau central, supérieure à la dimension (d) correspondante des deux autres volets périphériques.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7

FIG. 2

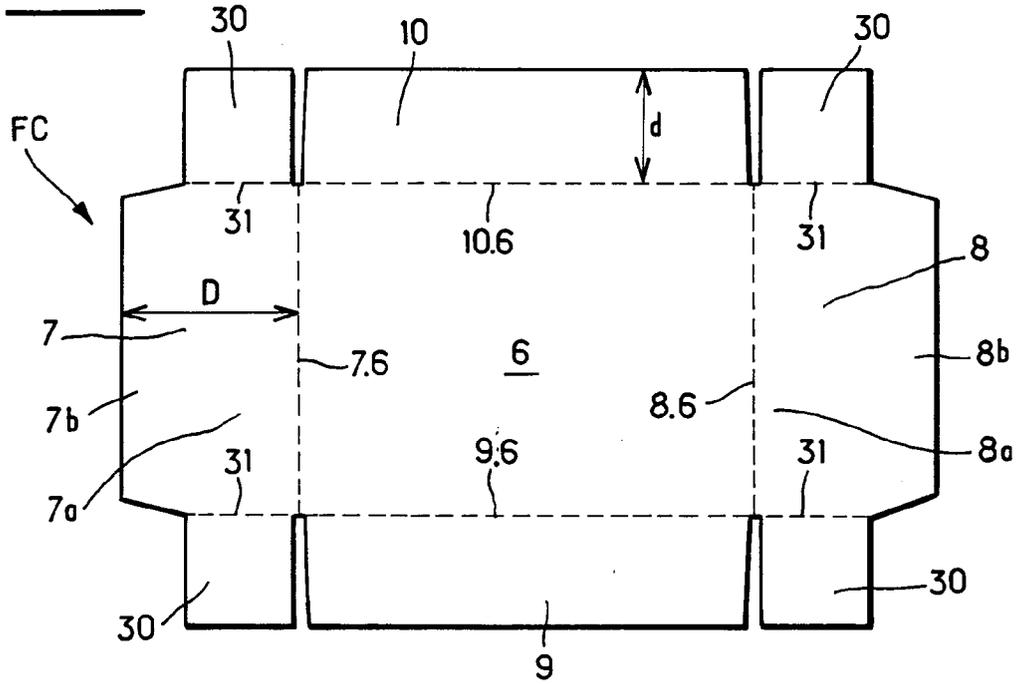
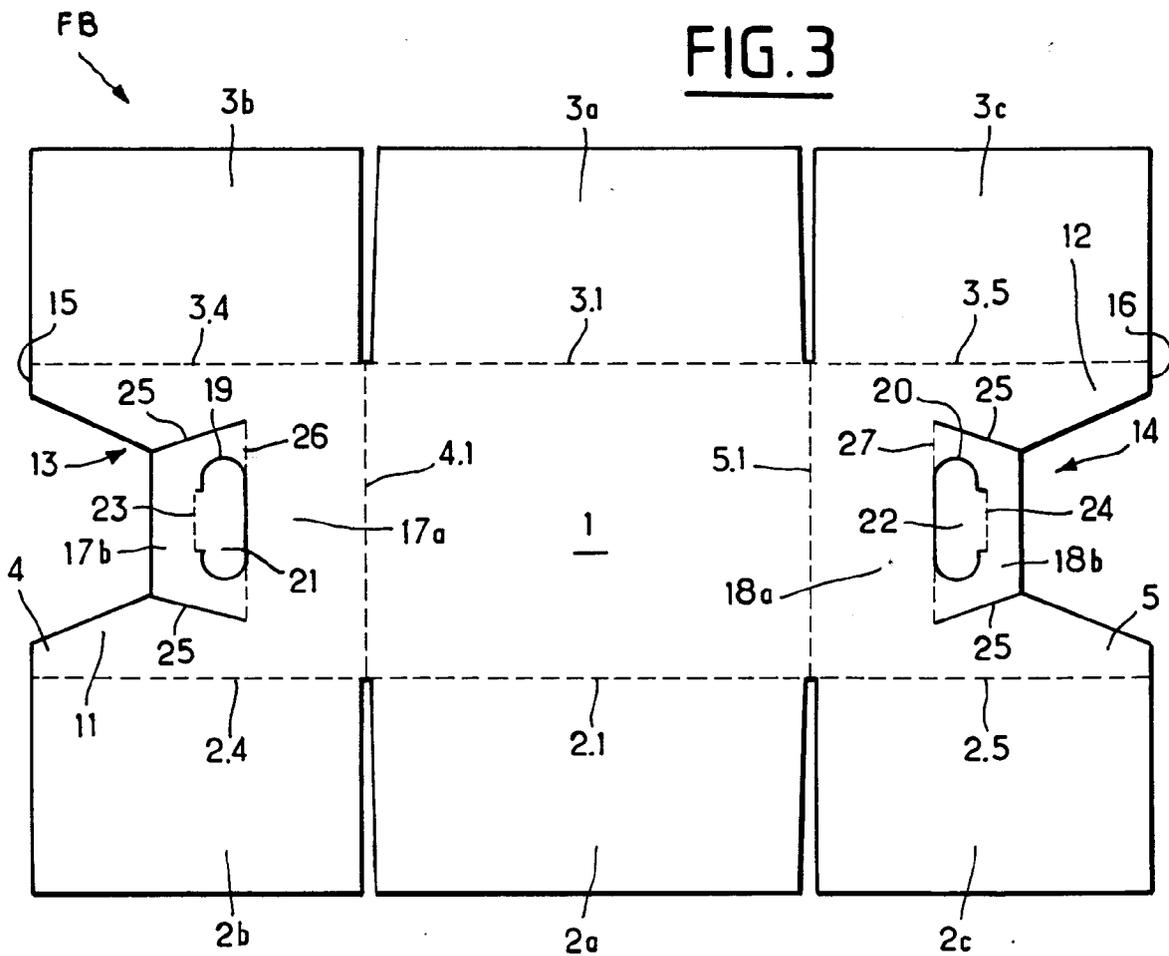


FIG. 3



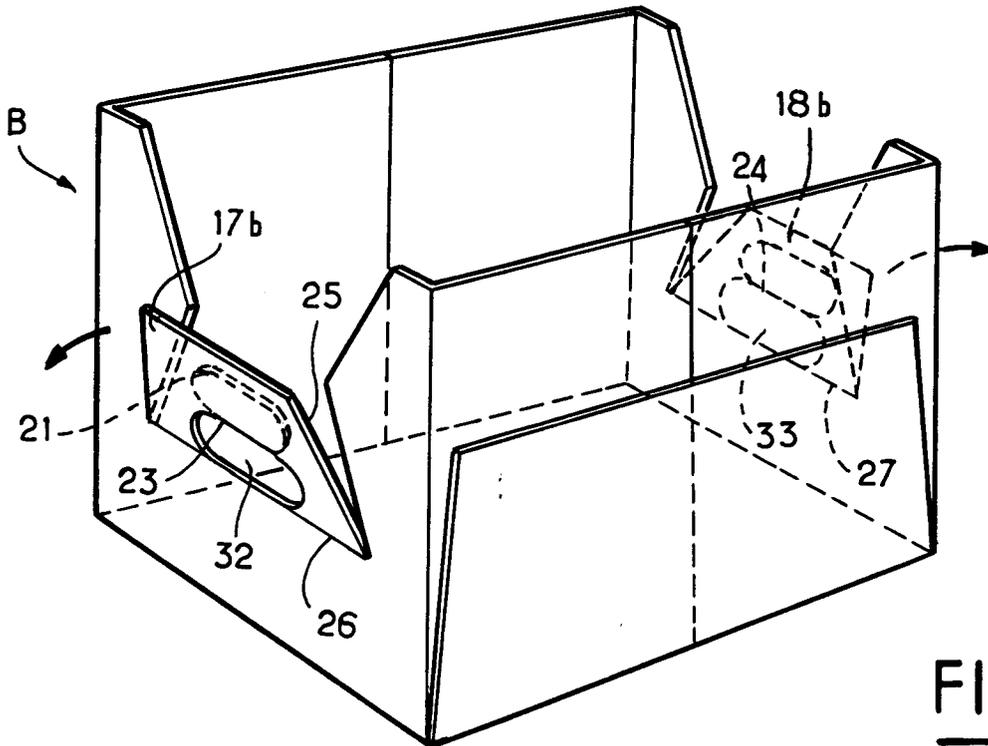


FIG. 4

FIG. 8

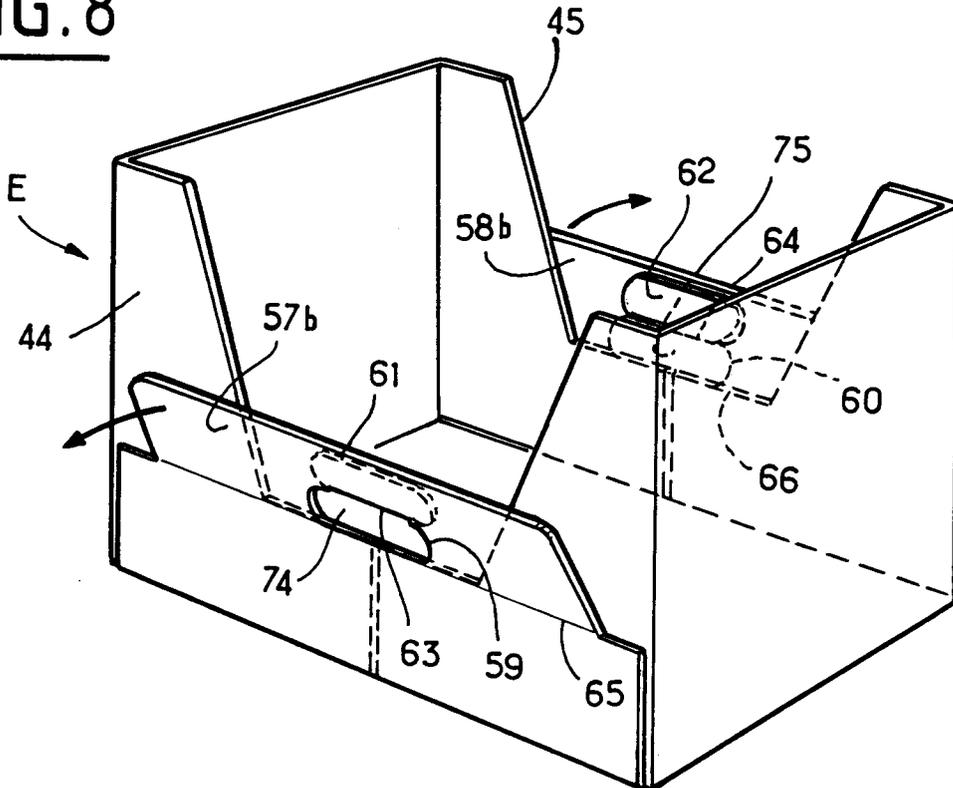
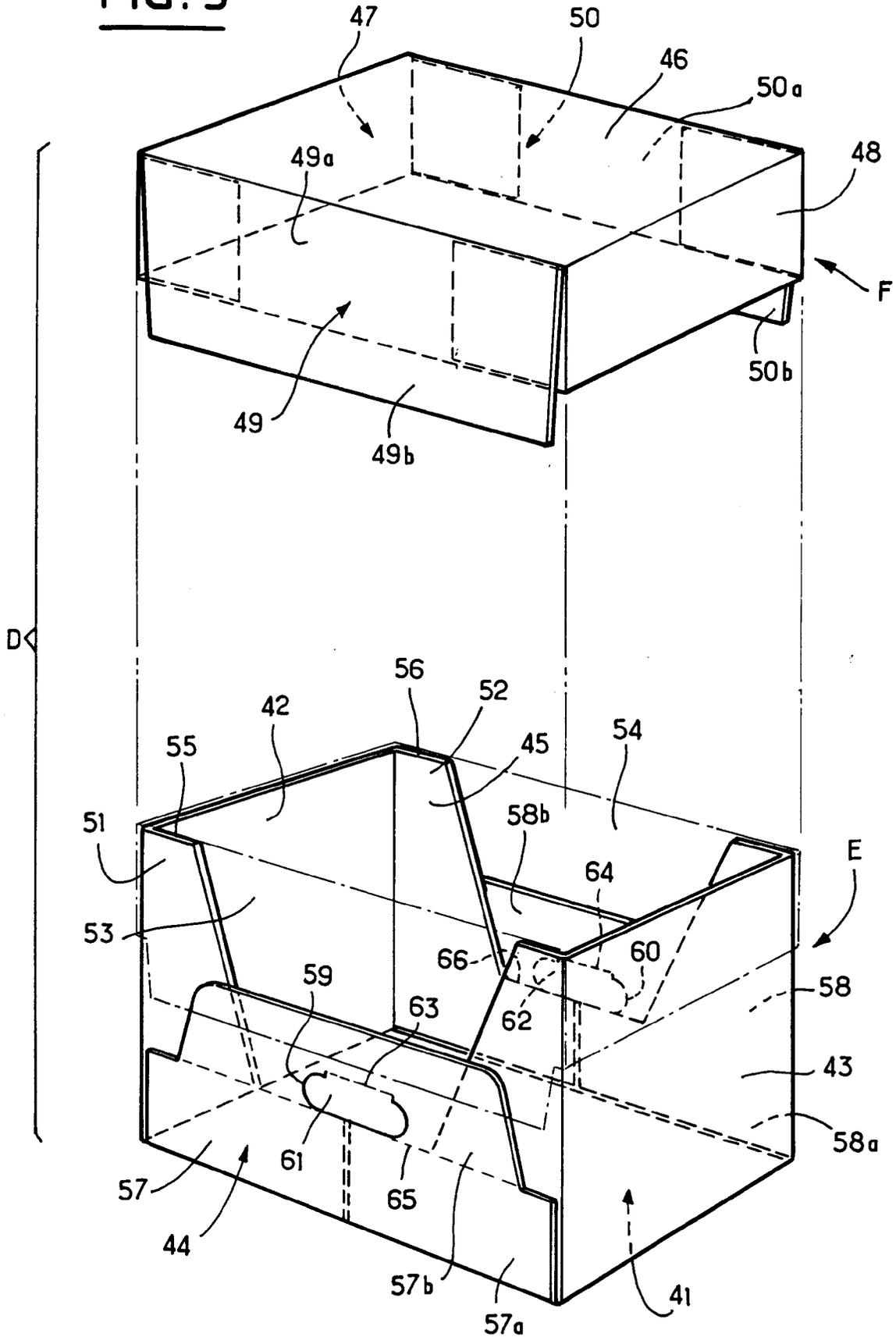


FIG. 5



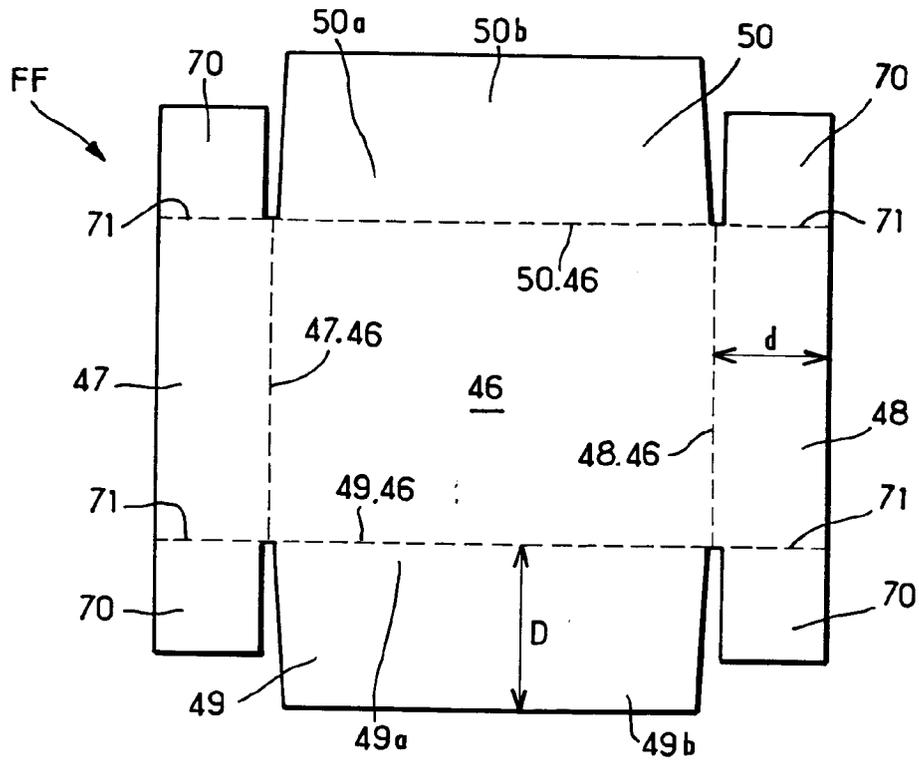


FIG. 6

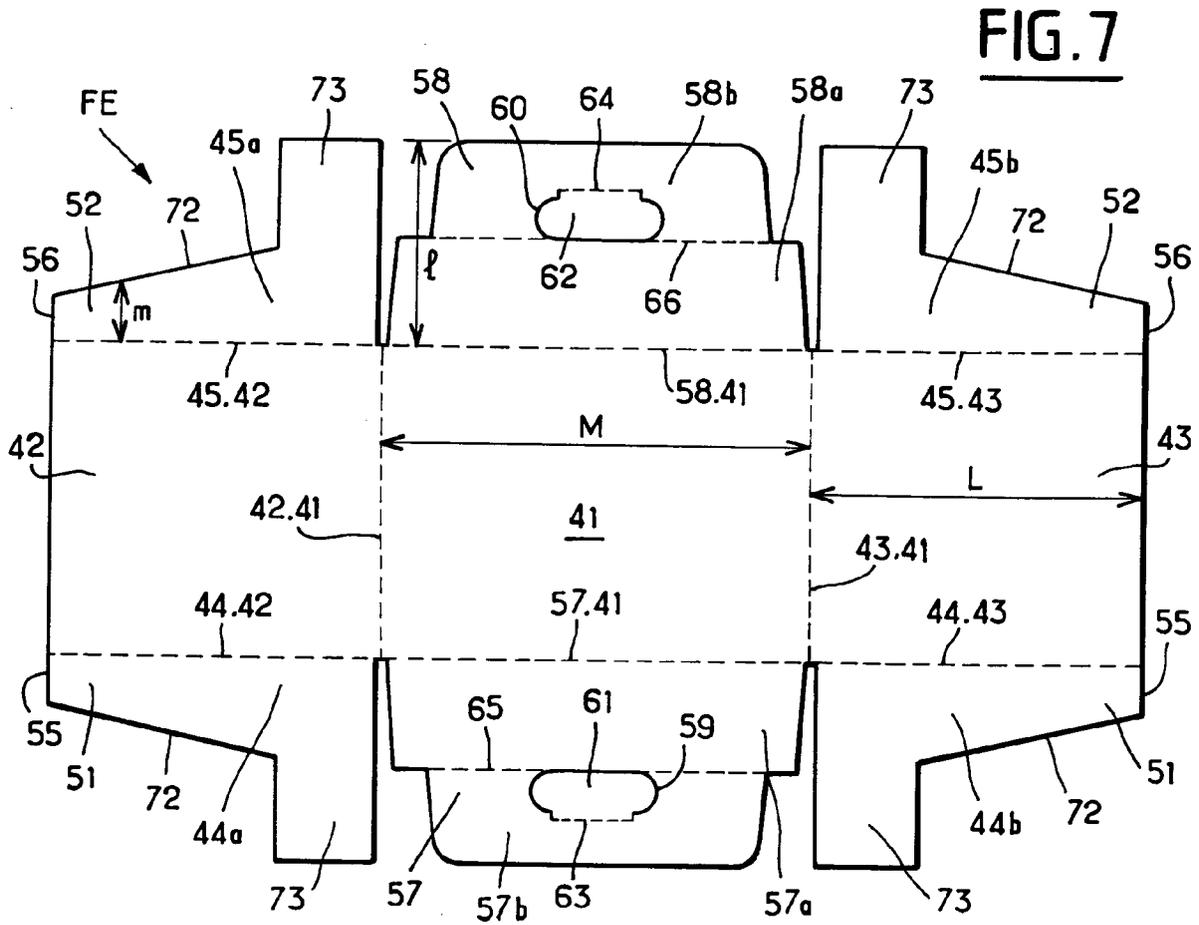


FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 2347

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	US-A-3 810 573 (RUSSELL)	1, 5, 6, 14	B65D5/46
A	* colonne 2, ligne 8 - ligne 27; figure 1 *	3, 12	B65D5/68

Y	US-A-4 105 152 (ELWARD)	1, 5, 6, 14	
	* colonne 1, ligne 61 - colonne 2, ligne 1; figures 1, 2 *		

A	DE-U-8 812 855 (HENKEL KG)	1, 5, 14	
	* figures 1, 2 *		

A	DE-A-3 636 686 (FA. WILH. SCHMITZ-SCHOLL)	1, 3, 4, 10	
	* figures 1-3 *		

A	DE-A-2 612 458 (AMMANN)	12	
	* figures 1, 2 *		

A	US-A-2 018 921 (NEWMAN)	1, 2	
	* page 1, colonne de droite, ligne 17 - ligne 41 *		
	* page 2, colonne de gauche, ligne 41 - ligne 54; figures 2, 3 *		

A	US-A-2 739 752 (PRITCHETT)		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 20 DECEMBRE 1991	Examineur BERRINGTON N. M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1500 03.82 (P/902)